

Vous souhaitez réinscrire votre enfant aux services périscolaires. Pour l'année 2023-2024, vous trouverez ci-dessous les étapes clés et les documents nécessaires à la procédure de réinscription.

■ 4 ÉTAPES CLEFS

1. DISTRIBUTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION LE 5 JUIN 2023

Les dossiers d'inscription aux services périscolaires vous seront transmis par mail. Une version papier est disponible sur simple demande auprès des animateurs périscolaires.

2. RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION DU 6 JUIN AU 21 JUIN 2023

SUR PERMANENCES

Mardi 13 juin de 16h30 à 18h30 - Ecoles de la Chesnaye (salle de restauration maternelle-accès parking rue de la Libération) et du Gretay (hall de l'école élémentaire)

Mercredi 14 juin de 9h00 à 11h30 - Mairie (salle du conseil municipal)

Jedi 15 juin de 16h30 à 18h30 - Ecoles de la Chesnaye (salle de restauration maternelle-accès parking rue de la Libération) et du Gretay (hall de l'école élémentaire)

Lundi 19 juin de 16h30 à 18h30 - Ecoles de la Chesnaye (salle de restauration maternelle-accès parking rue de la Libération) et du Gretay (hall de l'école élémentaire)

OU

À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE SELON LES HORAIRES HABITUELS

3. MISE À JOUR DE VOS DONNÉES ET DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR LE PORTAIL FAMILLE DU 13 JUILLET AU 25 AOÛT 2023

Important: Sur le PORTAIL FAMILLE, vérifiez et modifiez si besoin votre dossier famille: vos coordonnées, les autorisations concernant votre enfant, les pratiques alimentaires... Déposez les documents demandés sur le portail famille.

4. OUVERTURE DES SERVICES À LA RÉSERVATION À PARTIR DU 13 JUILLET 2023

Une fois l'inscription aux Services Périscolaires effectuée par nos services et à compter du 13 juillet, chaque parent devra procéder à la réservation des jours de fréquentation souhaités, à partir du PORTAIL FAMILLE.

L'accès aux réservations est soumis à l'acceptation du règlement intérieur des Services Périscolaires.

L'ensemble des prestations périscolaires (accueil du matin, accueil du soir et restauration scolaire) sont soumises à la réservation en ligne.

La réservation pour les jours souhaités s'effectue à la semaine avec clôture le vendredi matin à 10h30, de la semaine précédente. Elle peut être également réalisée à la quinzaine, au mois, à l'année selon les souhaits de la famille.

■ LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La grille des tarifs périscolaires et de la restauration sera consultable dès la mi-juillet sur le site internet de la commune et le portail famille.

Le guide périscolaire et le règlement intérieur des services périscolaires seront mis en ligne sur le portail famille à compter du 13 juillet prochain. Nous vous invitons à bien prendre connaissance de ces documents précisant les règles et le fonctionnement des services périscolaires. Ceux ci peuvent évoluer d'une année à l'autre.

■ LES PIÈCES À FOURNIR

	PÉRISCOLAIRE	SERVICE JEUNESSE (Accueil Passerelle et Jeunes)
FICHES A RETOURNER A LA MAIRIE OU LORS DES PERMANENCES		
Fiche de réinscription aux Services Périscolaires à reproduire en fonction du nombre d'enfant à inscrire	X	
Fiche Sanitaire de Liaison Enfant à reproduire en fonction du nombre d'enfant à inscrire		X
Fiche d'inscription au Service Jeunesse à partir du CM1 à reproduire en fonction du nombre d'enfant à inscrire		X
PIECES JUSTIFICATIVES A DEPOSER SUR LE PORTAIL FAMILLE		
Photocopie du carnet de vaccination		X
Attestation d'assurance responsabilité civile et couvrant les risques liés aux activités péri et extra-scolaires ;		X
Le cas échéant, une lettre des parents séparés attestant qu'ils désirent une facturation dissociée et une gestion individuelle des planning de réservation des services (préciser le planning de garde).		X
Le cas échéant, la copie de la décision du juge aux affaires familiales relative à l'autorité parentale en cas de séparation, garde alternée... ;		X
Le cas échéant, décharge parentale pour les enfants autorisés à quitter seuls les accueils	X	X
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique des factures		X

■ LES OUTILS POUR VOUS AIDER

Sur votre **PORTAIL FAMILLE**:

- Le guide utilisateur du portail famille
Les tutos vidéos (à droite de l'écran d'accueil du portail famille, cliquer sur le pavé gris au niveau de votre adresse mail, dans le menu déroulant, sélectionner l'aide en ligne)

Des ateliers numériques individuels en Mairie :

- Jeudi 25 mai (10h-12h30/14h-17h)
- Jeudi 1er juin (10h-12h30/14h-17h)
- Jeudi 15 juin (10h-12h30/14h-17h)
- Mardi 11 juillet (10h-12h30/14h-17h)
- Jeudi 27 juillet (10h-12h30/14h-17h)
- Mardi 1er août (10h-12h30/14h-17h)
- Jeudi 24 août (10h-12h30/14h-17h)

Sur RV à l'accueil de la mairie (02.99.85.13.85 / accueil@ville-mordelles.fr) ou directement sur place. Vous serez accueilli par un professionnel de Rennes Métropole. Il vous accompagnera dans vos démarches de navigation sur le portail famille.